

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL
Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 7 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
 NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 13

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

L'an deux mille dix-neuf le 7 novembre, sur convocation faite le 31 octobre, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie BARTHELEMY.

Présents titulaires : CHOLLEY Pierre, MOLLARD Monique, COGNE Geneviève, GAILLOT Michel, MARTINET COUSSINE Maryse, PHILIPPE Jacqueline, MARTIN Alain, BARTHELEMY Valérie, ROY Josette, VILLARD Simon, BLANCHET Manoëlle et BORDESOULE Murielle (12)

Pouvoirs : BRIET Françoise donne pouvoir à PHILIPPE Jacqueline (1)

Excusés : DBJAY Jean-Pierre et DURIEUX Michel (2)

Secrétaire de séance : VILLARD Simon

Elu rapporteur : Mme Maryse MARTINET COUSSINE - Vice-Présidente

Objet : Décision modificative n°2 – Budget 2019

Vu la délibération 2019-07 du 11 avril 2019 relative au vote du budget primitif 2019.

Vu la délibération 2019-11 du 29 juin 2019 relative au vote du compte administratif 2018.

Vu la délibération 2019-12 du 29 juin 2019 relative à l'affectation des résultats 2018

Les subventions et fonds d'investissement reçus, servant à financer un équipement devant être amorti, sont qualifiés de fonds et subventions transférables et imputés en recettes au compte 131 (subventions d'équipement transférables) ou au compte 133 (fonds affectés à l'équipement transférables). Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ou réalisés, et in fine, de solder les comptes de subvention au bilan.

Considérant cette reprise impérative qui constitue une opération d'ordre budgétaire : une dépense de la section d'investissement (compte 139) et d'une recette concomitante (compte 777) pour la section de fonctionnement.

Il est proposé la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2019 SEJI

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
13918 (040) : Autres	1 198,27		
2181 (21) : Install.générales, agencement & aménagements divers	-1 198,27		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1198,27	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transférables	1 198,27
6132 (011) : Locations immobilières	400,00		
6542 (65) : Créances éteintes	1 996,54		
	1 198,27		1 198,27
Total dépenses		Total recettes	1 198,27

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
La Présidente,
Madame BARTHELEMY



Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20191107 -2019_28-DE

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

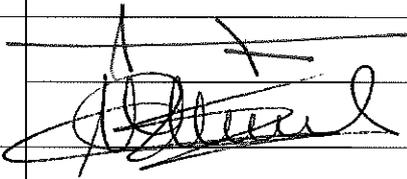
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

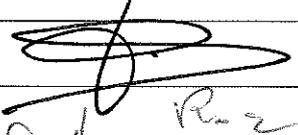
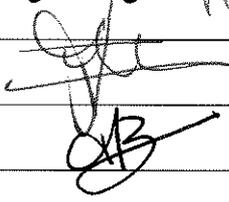
Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13

Présenté par la Présidente,
 Délibéré par le Conseil Syndical en sessions ordinaire
 A SOUBISE, le 07/11/19.

Les membres du Conseil Syndical

Date de convocation : 31 octobre 2019

NOM	COMMUNE	SIGNATURE
M. CHOLLEY Pierre	BEAUGEAY	
M. THEBAULT Christophe		
M. COINTET Cyrille - <i>Suppléant</i>		
Mme MOLLARD Monique	CHAMPAGNE	
M. COGNE Geneviève		
M. CLOCHARD Roland - <i>Suppléante</i>		
M. GAILLOT Michel	ECHILLAIS	
Mme MARTINET-COUSSINE		
M. ROUYER Denis	LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN	
M. DBJAY Jean-Pierre		
M. VINCENT Rolland - <i>Suppléant</i>		
M. PORTRON Didier	MOEZE	
M. PERRET Philippe		
M. GUILLOT-GANDEMER Patrick - <i>Suppléant</i>		
Mme BAZIN Michèle	ST AGNANT	Poussin à J. PHILIPPE
Mme BRIET Françoise		
Mme JARNAN Florence - <i>Suppléante</i>		
M. VILLARD Simon	ST FROULT	
Mme PHILIPPE Jacqueline		
M. SIRGUEY Daniel - <i>Suppléant</i>		

NOM	COMMUNE	SIGNATURE
M. CHEVILLON Pierre	ST HIPPOLYTE	
Mme BOUJU Isabelle		
Mme DEPREYTERE Fabienne - <i>Suppléante</i>		
M. DURIEUX Michel	ST JEAN D'ANGLE	
M. MARTIN Alain		
Mme GAZIN Sandra - <i>Suppléante</i>		
Mme BARTHELEMY Valérie	ST NAZAIRE SICHARENTE	
Mme ROY Josette		
Mme BLANCHET Manöelle	SOUBISE	
Mme BORDESOULES Murielle		
Mme DEMONEIN Emmanuelle - <i>Suppléante</i>		

Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20191107 -2019~~11~~11²⁴DE
Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.